



**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 29 MARS 2017**

**DÉLIBÉRATION N° 2017-46**

**ASSAINISSEMENT**

**26 - Demandes de subventions concernant le lancement des études de conception et des études préalables dans le cadre du marché de Conception Réalisation Exploitation Maintenance (CREM) pour l'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE**

Date de la convocation : le 22 mars 2017,

**Nombre de délégués en exercice : 70**

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Paul-Édouard BOUQUIN - Commune de DOMONT.

**Présents : 38**

Bruno VALENTE (commune d'Arnouville), Claude LAINÉ et Gilles MENAT (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (commune de Bouffémont), Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-Lès-Louvres), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Evelyne JUELLE (Commune d'Écouen), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Roland PY (commune de Fontenay-en-Parisis), Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), Stéphane BECQUET (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de MOISSELLES), Michèle BACHY et Jean-Yves THIN (Commune de Piscop), Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Alain SORTAIS et Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), David DUPUTEL et Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 4**

Mathieu DOMAN (Commune d'Arnouville), à Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville),  
Didier GUÉVEL (Commune de Le Plessis-Gassot), à Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot),  
Chantal TESSON (Commune de Le Thillay), à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay),  
Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), à Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France).

**Présents sans droit de vote : 2**

Louis LE PIERRE (commune d'Ézanville),  
Gérald VERGET (commune de Louvres).

## ASSAINISSEMENT

### **26 - Demandes de subventions concernant le lancement des études de conception et des études préalables dans le cadre du marché de Conception Réalisation Exploitation Maintenance (CREM) pour l'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE**

#### ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Dans le cadre de l'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE, le SIAH a lancé un marché de conception-réalisation-exploitation-maintenance (CREM).

Ce marché comprend :

- Les études de conception, les dossiers administratifs, dont les dossiers de permis de construire et de démolir, les études d'exécution et les travaux nécessaires afin d'assurer la continuité de service et l'ensemble des garanties souscrites par l'entrepreneur. Le marché comprend également la mise au point, la mise en régime et l'observation en marche industrielle des installations existantes requalifiées et des nouvelles installations ;
- L'exploitation des installations existantes durant toute la phase de conception et de travaux ;
- L'exploitation des nouvelles installations (existantes requalifiées et nouvelles), y compris l'évacuation et l'élimination / valorisation finale des boues et des sous-produits.

Le marché se décompose en différentes phases qui sont définies ci-après :

#### 3 phases de travaux :

- Phase 1 : période de préparation et études de conception ;
- Phase 2 : réalisation des travaux, mise au point et mise en régime des installations ;
- Phase 3 : observation en marche industrielle des installations.

#### 3 phases d'exploitation :

- Phase A : période de préparation de l'exploitation ;
- Phase B : exploitation des installations y compris les installations existantes jusqu'à la réception des travaux ;
- Phase C : exploitation des installations après réception des travaux.

La liste des documents à remettre par l'entrepreneur pour les études de conception et les études préalables est la suivante :

#### **1.1 DOCUMENTS GÉNÉRAUX**

- ◆ Liste des documents émis par l'Entrepreneur pendant la phase 1 ;
- ◆ Planning de remise des documents à produire pendant la phase 1 ;
- ◆ Programme d'exécution des travaux et planning précis d'exécution montrant l'enchaînement des tâches ;
- ◆ Planning de remise des documents à produire pendant la phase 2 ;
- ◆ Échéancier prévisionnel des décomptes mensuels du groupement pour les deux premières années budgétaires du marché (soit de décembre de l'année (n) à novembre de l'année (n+1)), à décomposer en investissement et en fonctionnement, et projection annuelle jusqu'à la fin du marché ;
- ◆ Plans Particuliers de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) des titulaires du marché ;
- ◆ Plans concernant les installations de chantier et leurs évolutions ;
- ◆ Profil hydraulique des installations depuis l'ouvrage de rejet jusqu'à la chambre d'arrivée des effluents, accompagné de sa note de calcul ;
- ◆ État des lieux, sanctionné par un constat d'huissier. Le 1<sup>er</sup> état des lieux est réalisé dès la notification de la phase 1 ;

## ASSAINISSEMENT

### **26 - Demandes de subventions concernant le lancement des études de conception et des études préalables dans le cadre du marché de Conception Réalisation Exploitation Maintenance (CREM) pour l'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE**

- ◆ Plan d'Assurance Qualité établi conformément au Schéma d'Organisation du Plan d'Assurance Qualité figurant au marché ;
- ◆ Étude présentant les zones où les atmosphères sont susceptibles d'être explosives et définissant les dispositions constructives afférentes (dispositifs de sécurité particuliers, nature du matériel équipant chaque zone, murs de protection...) et les consignes d'exploitation à observer dans les différentes zones. Cette étude intègre les contraintes des directives ATEX ;
- ◆ Étude olfactométrique par simulation numérique 3D de la dispersion des odeurs générées par les installations pour une exposition temporelle significative ;
- ◆ Plans de phasage accompagnés de commentaires pour chaque phase sur les contraintes de réalisation et la durée de réalisation de la phase en question.

#### **1.2 DOCUMENTS GÉNIE-CIVIL**

- ◆ Plan d'implantation et de définition des bâtiments, des ouvrages et des locaux, coté et rattaché en X, Y, Z au repère IGN 69 avec les points de référence ;
- ◆ Plans de principe des VRD de l'ensemble du site ;
- ◆ Plans des réseaux process enterrés extérieurs aux ouvrages et bâtiments. Des coupes sont réalisées chaque fois que des réseaux secs et/ou humides se croisent ;
- ◆ Étude géotechnique de projet (mission G2 PRO) avec justification des fondations retenues ;
- ◆ Diagnostics amiante avant travaux ou démolition ;
- ◆ Diagnostics structurels complémentaires éventuels sur les ouvrages existants requalifiés ;
- ◆ Diagnostic pollution complémentaire avec plan de gestion et analyse des risques sanitaires adapté au projet ;
- ◆ Note de présentation des hypothèses de dimensionnement accompagnée de plans sommaires de pré dimensionnement des structures ;
- ◆ Pour chaque phase de l'acte de construire demandant une attention particulière, l'Entrepreneur remet une procédure d'exécution, voire un PAQ spécifique, reprenant en détail les postes de contrôles et d'essais, et dans lequel sont portés les certificats d'agrément NF le cas échéant (centrale à béton notamment) :
  - Matériaux (par exemple béton, acier, revêtements spéciaux, enrobés),
  - Réalisation des fondations,
  - Éléments préfabriqués,
  - Retrait d'amiante,
  - Points d'arrêts (par exemple réception des plates-formes...) ;
- ◆ Pour chaque phase de démontage d'équipements ou d'installations existants destinés soit à être évacués (pour élimination ou valorisation), soit à être réaffectés sur la nouvelle station d'épuration et pour chaque démolition d'ouvrages ou bâtiments demandant une attention particulière, l'Entrepreneur remet une procédure d'exécution, voire un PAQ spécifique, reprenant en détail les postes de contrôles et d'essais, et dans lequel sont portés les certificats d'agrément NF le cas échéant :
  - Repérages des zones,
  - Procédures de mise à l'arrêt, de vidange, de curage, d'inertage ou autres,
  - Retrait d'amiante,
  - Points d'arrêts ;
- ◆ Note justifiant précisément les formules et les classes de béton utilisées compte tenu de la qualité des sols, des eaux de nappe, et des effluents (eaux et boues) ;
- ◆ Note définissant les zones dans lesquelles un revêtement de protection anti-corrosion du béton vis-à-vis des réactifs de traitement et des gaz corrosifs est nécessaire ;
- ◆ Plans de phasage laissant apparaître les mouvements des terres.

## ASSAINISSEMENT

### 26 - Demandes de subventions concernant le lancement des études de conception et des études préalables dans le cadre du marché de Conception Réalisation Exploitation Maintenance (CREM) pour l'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE

#### 1.3 DOCUMENTS ÉQUIPEMENTS ET PROCESS

- ◆ Spécifications détaillées de consultation des principaux équipements et matériels relatives à leurs fonctionnalités. Ces spécifications définissant parfaitement l'étendue des prestations, la qualité des matériaux employés et les conditions de fonctionnement des équipements ;
- ◆ Études et calculs de définition de tous les équipements ;
- ◆ Schémas du principe de fonctionnement (PID) représentant tous les équipements, y compris l'instrumentation et la robinetterie, numérotés et tous les circuits (solides, liquides, gaz) et précisant les valeurs des paramètres de fonctionnement des installations aux différents régimes (minimal, nominal, maximal). Ces schémas sont accompagnés d'une note d'identification de la symbolisation et de la codification des divers équipements ;
- ◆ Bilans des flux pour les différentes files de traitement et pour les différentes hypothèses de charge ;
- ◆ Définition et calcul des installations de ventilation et de désodorisation, y compris le dimensionnement des grilles de ventilation (ventilation naturelle et forcée) ;
- ◆ Spécifications et plans d'installation de l'ensemble du matériel d'autosurveillance ;
- ◆ Définition des points de livraison d'eau potable et d'eau industrielle pour le nettoyage et le process ;
- ◆ Définition et calcul des équipements de chauffage, climatisation, rafraîchissement, VMC, désenfumage et sécurité incendie ;
- ◆ Plans d'ensemble et sous-ensemble avec la représentation :
  - Des équipements retenus par l'Entrepreneur ou les équipements présentant les encombrements et charges les plus élevés par rapport à la gamme d'équipements envisageables (pour les équipements en cours de consultation à ce stade des études),
  - Des descentes de charge et réservations permettant la définition du génie civil,
  - De la sécurité collective,
  - Des parcours des tuyauteries, des gaines de ventilation et des chemins de câble,
  - Des états de surface : carrelage, peinture, protection anti-corrosion, isolation acoustique, forme de pente...
  - Des zones où l'ambiance est corrosive (stockage de réactifs, gaz nocif, effluent agressif...),
  - De la localisation des points de livraison en eau potable et en eau industrielle,
  - Du positionnement et dimensionnement des poteaux et des poutres,
  - De l'épaisseur des voiles et planchers ;
- ◆ Pour chaque équipement ou groupe d'équipements, l'Entrepreneur procède à une analyse a priori des risques conformément aux prescriptions du cahier ED 968 édité par l'INRS ;
- ◆ Plan de manutention localisant les équipements à reprendre et définissant les moyens de manutention associés et leurs cheminements ;
- ◆ Plan de circulation intérieur du site localisant les points de livraisons de réactifs et les points de reprise des bennes et le cheminement piéton.

#### 1.4 DOCUMENTS ÉLECTRICITÉ

##### 1.4.1 ÉLECTRICITÉ

- ◆ Liste des consommateurs et bilans de puissance. Les bilans sont organisés suivant le découpage des TGBT et des TBT ;
- ◆ Schémas unifilaires HTA/BT, complets et renseignés ;
- ◆ Schémas type départs moteur pour chaque type de commande (moteur 1 ou 2 sens, moteur avec démarreur, moteur avec variateur...) ;
- ◆ Notices de dimensionnement des équipements HTA, des transformateurs et des TGBT ;

- ◆ Hypothèses de notes de calculs des câbles et protections ;
- ◆ Plans d'implantation des équipements dans les locaux électriques ;
- ◆ Plans d'implantation des armoires et coffrets avec dimensionnement et masses ;
- ◆ Plan du réseau de terre en fond de fouille avec les remontées ;
- ◆ Liste des contraintes d'EDF liées au projet ;
- ◆ Étude du risque foudre et la définition du système de protection (effets directs et indirects) ;
- ◆ Étude de sélectivité de l'installation ;
- ◆ Description des alimentations provisoires, notamment pour les différentes phases de travaux électriques.

#### 1.4.2 SYSTÈME DE CONTRÔLE COMMANDE

- ◆ Architecture du SCC ;
- ◆ Liste des entrées et sorties par type d'équipement ;
- ◆ Caractéristiques principales du SCC :
  - Descriptif,
  - Niveau d'automatisation des tâches,
  - Fiabilité,
  - Mesures prises en cas de défaillance,
  - Et de manière générale, les dispositions prévues pour permettre la gestion documentaire demandée au Programme ou aux annexes contractuelles (enregistrement des données d'exploitation, réalisation des bases de données informatiques, journaux d'exploitation, journaux de bord, registres, etc...).

#### 1.4.3 ÉCLAIRAGE - VENTILATION - PETITE FORCE

- ◆ Notice de dimensionnement des ventilations et climatisation dans les locaux électriques, les locaux des compresseurs et dans les locaux nobles ;
- ◆ Notice de dimensionnement et schéma du circuit de traitement d'air et/ou de ventilation pour l'ensemble des locaux ci-dessus ;
- ◆ Notice de dimensionnement des installations de chauffage, de climatisation et de mise hors gel pour l'ensemble des locaux ;
- ◆ Notice de dimensionnement des équipements d'éclairage ;
- ◆ Etude d'éclairage extérieur avec la justification des niveaux d'éclairement et de son uniformité ainsi que les caractéristiques pour son alimentation.

#### 1.4.4 COURANTS FAIBLES

- ◆ Descriptif et architecture des systèmes de courants faibles, avec plans d'implantation des matériels.

### 1.5 DOCUMENTS RELATIFS AU RESPECT DES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

- ◆ Notice QE (Qualité Environnementale) du bâtiment administratif du SIAH et du bâtiment d'exploitation STEP (une notice par bâtiment) décrivant les engagements environnementaux du projet :
  - **Estimation du confort d'été** sur quelques locaux représentatifs. Prise en compte des choix constructifs (matériaux inertie, protections solaires...), des choix d'implantation et de dimensionnement des surfaces vitrées, des choix favorisant l'aération des locaux...
  - **Estimation du confort acoustique** sur quelques locaux représentatifs,
  - **Estimation du confort visuel** sur quelques locaux représentatifs,
  - **Matériaux, produits, composants** : explicitation de la stratégie définie et premières analyses comparatives de matériaux,
  - **Estimation des déperditions d'enveloppe** : définition des moyens à mettre en œuvre par type de paroi, niveau d'isolation simplifié (U<sub>bât</sub>),

## ASSAINISSEMENT

### **26 - Demandes de subventions concernant le lancement des études de conception et des études préalables dans le cadre du marché de Conception Réalisation Exploitation Maintenance (CREM) pour l'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE**

- **Choix des systèmes et équipements techniques** (chauffage, ecs, éclairage, autres usages électriques, eau),
  - Estimation des consommations de chauffage et des émissions de polluants,
  - **Gestion** des eaux pluviales et eaux usées : définition des principes et moyens à mettre en œuvre,
  - Estimation de la part des EP rejetées au réseau.
- ◆ Étude de faisabilité des approvisionnements en énergie : Conformément au Décret n°2007-363 du 19 mars 2007 et à l'article R111-22-1 une étude de faisabilité technique et économique des diverses solutions d'approvisionnement en énergie pour le chauffage, la ventilation, le refroidissement et la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage des locaux doit être réalisée.

#### **1.6 DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET RÈGLEMENTAIRES**

- ◆ Dossier de permis de construire et de démolir ;
- ◆ Éléments nécessaires aux dossiers de déclaration et dossiers de demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ;
- ◆ Éléments nécessaires au dossier de demande d'Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau ;
- ◆ Assistance au maître d'Ouvrage pour la préparation et le suivi de l'instruction.

#### **1.7 INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES**

- ◆ Missions géotechniques ;
- ◆ Génie civil, réhabilitation ;
- ◆ Diagnostic pollution.

#### **1.8 ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION (Phase Conception)**

- ◆ Coordination du groupement ;
- ◆ Ordonnancement, pilotage en phase d'études ;
- ◆ Assurance qualité, gestion documentaire ;
- ◆ Coordination technique et Maîtrise d'Œuvre du groupement ;
- ◆ Assurances ;
- ◆ Œuvre d'art.

Le montant des études de conception est estimé à 16 000 000 € HT.

### ***CECI EXPOSÉ***

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Jean-Luc HERKAT,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le 10<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

**Vu** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

## ASSAINISSEMENT

### **26 - Demandes de subventions concernant le lancement des études de conception et des études préalables dans le cadre du marché de Conception Réalisation Exploitation Maintenance (CREM) pour l'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE**

**Vu** le programme d'études relatif à l'extension et à la mise aux normes de la station de dépollution, avec les documents de génie-civil, de process, d'électricité, les études relatives aux engagements environnementaux, les dossiers administratifs et règlementaires,

**Vu** le projet de financement pour la réalisation des études, estimée à 16 000 000 € HT,

**Considérant** la nécessité de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie en vue du financement de ces études,

**Considérant** la nécessité de solliciter l'aide de la Région ÎLE-DE-FRANCE en vue du financement de ces études,

**Considérant** la nécessité de solliciter l'aide du Conseil Départemental du VAL D'OISE en vue du financement de ces études,

**Considérant** la nécessité de solliciter l'aide de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie en vue du financement de ces études,

### **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1. Autorise** le Président à demander les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Départemental du Val d'Oise et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie pour les études de Conception et des études préalables liées à l'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE,
- 2. Prend acte** que le montant estimé des études de conception est de 16 000 000 € HT,
- 3. Prend acte** que les crédits seront inscrits au budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement, dès que les subventions seront notifiées,
- 4. Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à ces études et subventions.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 29 mars 2017

Guy MESSAGER,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.